

# **Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n°105 concernant le Cimetière de Clémenty, demande de crédit de CHF 935'000.- TTC pour sa restructuration et son réaménagement réparti sur 3 ans.**

---

Nyon, le 10 août 2009

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Josette Gaille et Anne Morisod et de MM. Régis Joly (Président et rapporteur), Christian Udasse, Jean-Paul Ursenbacher, Pierre Wahlen et René Wenger s'est réunie le 2 juillet 2009, afin d'examiner le préavis cité en titre.

Pour ce faire, elle a entendu Mme Monique Boss, Conseillère municipale, et M. Hugues Rubattel, Chef du service des espaces verts de la Ville. Elle les remercie vivement pour les informations complémentaires fournies.

## **1. Rappel**

Pour mémoire, ce préavis fait suite au retrait d'un préavis précédent traitant du même sujet (préavis n°80 concernant le Cimetière de Clémenty, demande de crédit de CHF 969'862.- TTC pour sa restructuration et son réaménagement) et examiné par une Commission, composée des mêmes commissaires que la présente commission. Cette dernière s'était réuni à trois reprises avant que la Municipalité ne retire son préavis. Durant ses travaux, elle s'était rendue sur place, au cimetière pour une visite des lieux et avait aussi pu interroger M. Gérard-André Kohler, coordinateur du projet SIT de la Ville de Nyon.

Le présent rapport se veut le reflet des travaux entrepris par les deux Commissions.

## **2. Introduction**

En préambule, Mme Boss a tenu à rappeler que le cimetière de Nyon n'avait pratiquement pas évolué depuis le début du vingtième siècle, époque où Nyon ne comptait que 5'000 habitants. Aujourd'hui, avec 18'000 habitants et des projections à 25'000, ce cimetière devient petit et nécessite une gestion très serrée des espaces disponibles. Depuis plus de quinze ans, le Service des espaces verts mène une réflexion sur le développement et les aménagements à réaliser dans ce cimetière pour optimiser l'utilisation de l'espace et pour s'adapter à l'évolution des mœurs en matière de repos des défunts. L'option consistant à agrandir le Cimetière ayant été abandonnée pour des raisons de coûts voici quelques années, une réorganisation en profondeur de l'espace disponible, accompagnée de l'idée de « construire en hauteur », s'est progressivement imposée. Ces réflexions, étayées par plusieurs études commandées à des paysagistes, ainsi que le travail effectué par la Commission chargée d'examiner le préavis n°80, ont généré le présent préavis.

## 2.1. Quelques chiffres

Pour se faire une idée de ce que représente le Cimetière de Nyon, les indications suivantes ont été comparées avec un cimetière aux caractéristiques similaires : celui de Montreux, ville de taille presque identique, qui possède également un cimetière situé de manière exceptionnelle et servant de parc public.

	Nyon	Montreux
Nombre d'habitants (ha)	17'000	20'000
Surface du cimetière rapportée au nombre d'habitants (m <sup>2</sup> /ha)	0,8	1,2
Charges au budget, chiffres 2007 (kC HF)	100	858
Recettes au budget, chiffres 2007 (kC HF)	20	480

D'une manière générale, on peut relever que le Cimetière de Nyon est comparativement petit pour une commune de la taille de Nyon, le rapport surface/population que présente Montreux se retrouvant dans la plupart des autres villes du Canton.

## 2.2. Exploitation

En près de quinze ans, une gestion efficace du cimetière a permis de réduire ces charges de près de 50 % pour atteindre un montant d'environ CHF 100'000.-. Cela s'explique notamment par le fait que le fleurissement des tombes a été confié à une entreprise privée (contrairement à Montreux qui occupe quatre personnes pour entretenir son cimetière) et qu'aucun grand travail n'a été entrepris, comme évoqué précédemment.

Le présent préavis permettrait d'augmenter les recettes dans une proportion intéressante pour avoisiner les CHF 50'000.-, sans que les charges ne soient affectées (actuellement le cimetière emploie une personne pour 0,6 équivalent temps plein (ETP), ce qui ne changera pas).

## 3. Projet et travaux

### 3.1. Restructuration de l'entrée, renforcement des murs

Il s'agit en fait ici plus de corriger certains défauts liés au centre funéraire. En effet, à l'époque déjà, la commission chargé le préavis sur la réalisation du centre funéraire avait regretté que l'accès au cimetière en général pour les handicapés, mais surtout celui aux WC soit mal aisé, voire impossible. Ce point serait donc enfin corrigé. Par ailleurs, pour prendre en compte une demande d'une Conseillère communale, une petite étude sera conduite pour évaluer le coût et la faisabilité de créer un accès au cimetière directement en face du passage pour piétons de la route de Clémenty.

Deux murs sont en mauvais état et menacent de s'écrouler. Le premier surplombe la route de Clémenty et pourrait représenter un danger pour les passants et automobilistes. Le second, situé au Sud de la parcelle est quant à lui miné par la végétation.

Le coût de ces travaux est estimé à 258'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la première année, à l'exception du renforcement des murs de soutènement (d'un montant de 52'000 francs) qu'il est prévu de faire la deuxième année.

### **3.2. Création d'une nouvelle zone de concessions**

Alors que chaque Nyonnais ou personne décédée sur le territoire de la commune peut être inhumée gratuitement au Cimetière de Clémenty, n'importe qui peut réserver une place. Il lui en coûtera entre 5'000.- et 6'000.- francs pour une concession de 30 ans renouvelable, 20 ans de plus. A l'heure actuelle, les 36 places (en concessions simple ou double) sont prises et il n'y a plus de place réservée pour en installer de nouvelles. Compte tenu du caractère pécuniaire de cette prestation, il n'est pas possible d'en créer de manière chaotique, n'importe où. Il s'agit donc de planifier une zone de concessions qui pourra accueillir jusqu'à 48 nouvelles concessions (simples ou doubles).

Le coût de ces travaux est estimé à 5'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la première année.

### **3.3. Création d'un columbarium**

La création d'un columbarium est la réponse à deux constats : premièrement la place au sol se fait rare et, deuxièmement, de plus en plus de personnes sont incinérées avant d'être inhumées. La création de ces columbariums, sortes « d'armoires à urnes » d'1m70 de haut, munies de portes en acier inox, permettraient d'offrir 156 places supplémentaires en consommant un minimum d'espace au sol. Aujourd'hui, quelques places existent déjà dans le mur ouest, sans réellement représenter une offre véritable, puisqu'elles sont toutes occupées.

Le coût de ces travaux est estimé à 172'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la première année.

### **3.4. Agrandissement du jardin du souvenir**

Le jardin du souvenir, fosse commune portant un nom poétique, a vu le jour en 1990 à la place de l'actuel centre funéraire. Il a donc été déplacé lors de la construction de ce dernier. Techniquement, il s'agit de cylindres en béton fermés dans lesquels les cendres des défunts sont versées. Actuellement au nombre de deux, dont un presque plein, le projet ambitionne de réaliser quatre tubes supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la population.

Le coût de ces travaux est estimé à 51'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la deuxième année.

### **3.5. Restructuration des zones d'inhumation à la ligne**

Il s'agit ici de planifier la place de 96 nouvelles tombes, en remplacement de celles récemment désaffectées et d'introduire une possibilité de réduire les frais pour la commune au cas où une tombe ne serait pas entretenue par la famille du défunt.

Il est intéressant de relever que le nombre de places prévues n'a pas besoin d'être plus important, grâce à l'évolution des habitudes mortuaires. En effet, en raison de l'augmentation de la proportion d'incinérations par rapport aux inhumations à la ligne, le nombre net de nouvelles places diminue chaque année d'environ quinze unités.

Le coût de ces travaux est estimé à 14'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la première année.

### **3.6. Création d'un secteur « enfants »**

Bien que, fort heureusement, le décès d'enfants soit rare à Nyon (moins de trois cas en cinq ans), cela reste un événement particulièrement sensible pour les familles et demandant un traitement particulier, notamment concernant la durée de repos, forcément plus longue que pour un adulte. Il est prévu de réaliser 30 places. Cette réalisation répond à une demande des familles souhaitant voir regroupées les tombes actuellement dispersées dans tout le cimetière.

Le coût de ces travaux est estimé à 4'500.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la première année.

### **3.7. Installation de fontaines et nouveaux mobilier urbain**

Ces éléments n'ont pas qu'un impact en termes d'embellissement du site. Les fontaines, peu nombreuses actuellement, servent surtout à l'entretien des tombes et les poubelles sont utiles pour la collecte et le tri des déchets. Tous ces éléments sont en nombre insuffisant. Les bancs actuels seront déplacés et leur nombre augmenté. Aucun éclairage public n'est prévu.

Par ailleurs, en raison de la restructuration des zones, il y a lieu de compléter le réseau d'eau qui alimente les différents endroits du cimetière. A cette occasion, il sera également procédé à des sondages et des repérages, car aucun plan de ce réseau d'eau n'existe.

Le Service assure qu'il fera en sorte que les robinets proposés soient aisément manœuvrables et que ceux actuellement en place seront révisés, répondant ainsi à une demande d'une Conseillère communale.

Le coût de ces travaux est estimé à 163'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la troisième année.

### **3.8. Amélioration de la zone de dépôt des déchets**

Cette zone de 250 m<sup>2</sup>, située à l'Est de la parcelle, surplombe le port de Nyon et est certainement un des plus beaux points de vue de la Ville. Il a été constitué au fil du temps et des besoins, sans réelle structure, ni infrastructure en dur. Par ailleurs son accès n'est pas aisé pour la levée des déchets.

Par rapport au projet initial, du préavis n°80, le dépôt a été déplacé dans une zone plus facile d'accès pour les véhicules et il n'est plus prévu d'y réaliser de couvert pour machines. La libération de l'emplacement de l'actuel dépôt permettra la réalisation d'une nouvelle zone de repos agrémentée de bancs et d'arbre qui pourra, en cas de besoins servir à terme d'extension du cimetière.

Le coût de ces travaux est estimé à 98'000.- francs (sans honoraires). Il est prévu de les réaliser la deuxième année.

### **3.9. Achat d'un logiciel de gestion du cimetière**

La rubrique « cimetière » du préavis n°163 de 2005 (SIT) ne couvrait que la gestion de la géographie des emplacements au cimetière et en aucun cas la gestion administrative et financière. Vu les méthodes archaïques actuellement engagées, il est proposé de s'équiper d'un outil moderne de gestion permettant d'éviter les doublons de saisie (deux personnes travaillant avec des outils différents), les pertes possibles des données (absence de sauvegarde d'informations uniquement disponible grâce à la mémoire des personnes en place), l'automatisation des processus et l'accès facilité aux informations. La migration des données actuelles dans le système sera effectuée en interne par le Service.

Le coût de ces travaux est estimé à 31'000.- francs. Il est prévu de les réaliser la première année.

### **3.10. Carrés confessionnels**

La Commission a posé la question de la création de carrés confessionnels. Il lui a été répondu que cet élément avait été examiné, mais que cet aspect n'avait pas été retenu dans le projet pour au moins trois raisons :

- la faible surface du cimetière de Clémenty ne permet pas déroger à l'ordonnancement général des alignements (certaines confessions demandant des orientations particulières) ;
- la relative proximité de cimetières comprenant de telles zones dans la région (entre autre à Genève ou à Lausanne) ;
- le nombre extrêmement faible des demandes allant dans ce sens reçues par le Service.

## 4. Appréciations de la Commission

### 4.1. Aspects économiques

#### 4.1.1. Adéquation au plan d'investissement communal

La Commission a souhaité connaître les raisons pour lesquelles le préavis sur la réorganisation du cimetière coûte près d'un million de francs, alors que CHF 600'000- figurent au plan d'investissement. Des éléments de réponse concrets ont pu être apportés, comme la décision de renforcer les deux murs au bord de l'effondrement (pour environ CHF 100'000.-), le choix de confier la réorganisation à un architecte-paysagiste extérieur à la commune faute de temps et de ressources pour le traiter en interne (pour environ CHF 100'000.-) ou encore divers surcoûts liés à la période où les appels d'offres ont été lancés<sup>1</sup> (pour environ CHF 50'000.-). Le solde représentant, selon le Chef du service des espaces verts, le résultat d'une mauvaise estimation des travaux à effectuer.

#### 4.1.2. Ventilation des montants

La Commission a également relevé une erreur dans le chapitre 3 du préavis, puisque les montants retirés, suite à la décision de ne pas réaliser le couvert à machine, n'ont pas été soustraits du bon compte (par rapport au préavis n°80, le prix du couvert a été soustrait du compte « *Revêtements et surfaces en dure* », au lieu du compte « *Constructions et ouvrages divers* ») et que le montant des honoraires n'a pas été adapté en conséquence (on parle d'un montant estimé à CHF 5'000.- pour la réalisation du couvert). Bien que cela n'ait pas d'influence notoire sur le montant total des travaux, cela met en évidence les difficultés que la Commission a eues pour se faire une idée claire des impacts financiers du projet.

#### 4.1.3. Echelonnement des travaux

Le choix des priorités faites par la Municipalité quant à l'échelonnement dans le temps des diverses réalisations semble logique : il y a une priorisation des éléments en fonction de l'urgence des besoins (ce qui doit impérativement être fait, faute de place résiduelle, ce qui doit être fait pour compléter la restructuration et, enfin, ce qui peut attendre). De plus, le calendrier de réalisation reste crédible.

#### 4.1.4. Logiciel de gestion

Si la Commission ne remet pas en doute les explications fournies quant aux besoins informatiques pour gérer le cimetière de Clémenty, elle émet de sérieux doutes quant aux options retenues : des solutions moins onéreuses, basées sur des logiciels existants (genre Excel ou Access) doivent exister et elle soupçonne que le caractère rébarbatif de ces questions d'ordre secondaires n'aient pas été traitées avec toute l'attention voulue. Toutefois, les gains espérés en termes d'efficacité et de sécurité pour la gestion du cimetière finissent par faire pencher la balance en faveur de cette acquisition.

#### 4.1.5. Concours d'architecture pour le centre funéraire

La Commission est par contre étonnée que la Ville de Nyon n'ait pas consultés les architectes lauréats du concours du centre funéraire. Même si le projet d'aménagements des accès respecte le projet initial (choix des matériaux, maintien de la philosophie développée, etc.), il aurait été élégant de le leur soumettre, à titre consultatif pour le moins. La Commission formule donc le vœu que cela soit fait avant de procéder aux travaux.

#### 4.1.6. Choix de la période de dépôt du préavis

Elle s'est aussi longuement interrogée sur le choix de la période pour déposer ce préavis. En effet, il n'a pas été possible de réellement déceler une urgence dans les travaux proposés et la situation financière de notre commune, si on en croit la Municipalité, ne permettrait pas de s'autoriser de

---

<sup>1</sup> Il faut relever que les prix, obtenus lors des rentrées de soumissions, sont garantis pour la durée des travaux et ne devraient pas être sujets à fluctuations.

telles largesses. Néanmoins, ce préavis, à sa modeste échelle peut être considéré comme un mini plan de relance, dans le sens qu'il va donner du travail à des entreprises de la région à un moment où certaines en ont besoin.

#### **4.2. Aspects sociaux**

D'une manière générale, il est dit que les civilisations sont jugées à la manière dont elles s'occupent de leurs morts. Dans ce contexte, il est clair que quelque chose doit être fait et que la réflexion entreprise depuis toutes ces années par le Services des espaces verts pour préparer cet avenir est à relever. Il est clair aussi que, pour diverses raisons de croyances, de politique ou de finances, s'occuper de ses défunts est vraisemblablement moins gratifiant que de s'occuper des vivants, tant il est vrai que beaucoup doit encore être fait à Nyon.

Dans cette optique, il est patent que le moment ne sera jamais bien choisi pour s'occuper du cimetière de Clémenty, que cela soit aujourd'hui ou en période de haute conjoncture, dès lors, l'aspect conjoncturel évoqué précédemment prend tout son sens et mérite d'être soutenu.

#### **4.3. Aspects environnementaux**

L'aspect environnemental de ce projet est important, car il importe de rappeler ici que le cimetière de Clémenty est largement fréquenté par des personnes vivantes, soit pour y visiter un ou plusieurs défunts, soit comme lieu de passage pour se rendre à la plage. Dans cette optique, la vision « parc public » qui est proposée pour la restructuration et la réorganisation de l'espace n'est pas fautive : le cimetière de Clémenty dispose d'atouts importants pour en faire un parc apprécié. La Commission s'est longuement penchée sur la question de l'emplacement du dépôt des déchets. Elle est très satisfaite de savoir que suite à ses premières remarques, le dossier a été repris en main et elle apprécie que, dorénavant, les plus beaux espaces soient réservés aux hommes et à la végétation, plutôt qu'aux déchets et aux machines !

### **5. Conclusion**

La Commission estime que, globalement, le préavis présenté répond à des besoins existants de longue date, mais jamais traités. Toutefois, si elle peut s'accorder sur le besoin de faire quelque chose, elle regrette les diverses imprécisions qui ont été mises en lumière dans ce projet, imprécisions qui ont, dans un premier temps, conduit au retrait du préavis pour remise sur le métier, mais qui ont encore dû être relevées par la Commission ensuite.

Comme évoqué précédemment, il est patent que le moment ne sera jamais bien choisi pour s'occuper du cimetière de Clémenty, que cela soit aujourd'hui ou en période de haute conjoncture, car c'est bien connu, s'occuper de ses défunts est vraisemblablement moins gratifiant que de s'occuper des vivants. C'est donc dans l'optique de profiter de rendre un parc public encore plus agréable, en donnant du travail à des entreprises de la place, sorte de mini-plan de relance nyonnais, que ce projet doit être compris et soutenu.

Par conséquent, considérant ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil Communal de Nyon

- vu le préavis n°105 concernant le Cimetière de Clémenty, demande de crédit de CHF 935'000.- TTC pour sa restructuration et son réaménagement, réparti sur 3 ans (2009-2011), en fonction des priorités,
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 935'000.- TTC pour la restructuration et le réaménagement du Cimetière de Clémenty, réparti sur 3 ans en fonction des priorités, soit :
  - CHF 525'000.- pour l'aménagement de l'entrée avec accès handicapés aux WC et cimetière, la construction d'un columbarium, la réorganisation des carrés d'inhumation avec la création de nouvelles concessions et d'un secteur pour les enfants, l'achat d'un logiciel de gestion ;
  - CHF 220'000.- pour la création d'une zone de dépôt, d'une place de repos, le renforcement des murs de soutènement et l'agrandissement du jardin du souvenir ;
  - CHF 190'000.- pour la mise en place d'une signalétique claire, la restructuration des cheminements, la pose de nouvelles fontaines annexées à une zone de poubelles pour le tri sélectif des déchets et divers travaux d'amélioration.
2. Ces montants seront portés en augmentation du compte n°9143-20 « Dépenses amortissables en 30 ans ».

### La Commission :

Josette Gaille  
Régis Joly (Président et rapporteur)  
Jean-Paul Ursenbacher  
René Wenger

Anne Morisod  
Christian Udasse  
Pierre Wahlen